



Examen d'entrée 2021

Création et interprétation électroacoustique

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

Présélection (enregistrement audio ou vidéo) :

Pour l'entrée en DNSPM, les candidats doivent présenter 2 ou 3 compositions : électroacoustique sur support (acousmatique), électronique temps réel, mixte (instrument et électronique), ou musique électroacoustique en relation à d'autres arts.

Il est demandé aux candidats de publier, en "mode privé", sur la plateforme SoundCloud (audio) ou YouTube (vidéo), deux enregistrements selon les modalités définies ci-dessous, et de faire parvenir à l'Académie supérieure de musique de Strasbourg, les liens de ces enregistrements et les partitions (dans le cas de la musique mixte), par mail à academie.strasbourg@hear.fr, pour le jeudi 11 mars 2021 avant 23h59, heure française, délai de rigueur.

Informations sur la présélection :

- L'objet du mail doit être indiqué comme suit :
Candidature DISCIPLINE/NOM Prénom
Exemple : Candidature CREATION ELECTROACOUSTIQUE/DUPONT Marie
- Les titres des fichiers audio ou vidéo et du fichier de la partition doivent être indiqués comme suit :
NOM Prénom Coursus (nom de l'œuvre).
Exemple : DUPONT Marie DNSPM (titre de l'œuvre)

Admission :

1) Une mise en loge d'une durée de 4 heures maximum, dont l'objectif est d'évaluer les connaissances techniques et musicales du candidat. L'épreuve comportera :

- Des commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques
- L'écoute de sons complexes (identifier les transformations ou traitements appliqués à un son de départ).
- Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir des sons donnés (le candidat amène son propre ordinateur et logiciel, ou un ordinateur avec REAPER peut être mis à disposition).
- Une évaluation du niveau de formation musicale

2) Entretien avec le jury d'une durée de 20 à 30 minutes, portant sur les pièces présentées lors de la présélection et sur le projet d'études. Le candidat devra se munir d'une clé USB contenant les pièces à faire écouter (format AIFF ou WAVE) et, dans le cas de la musique mixtes, 3 jeux des partitions.

Informations sur l'admission

L'admission se fera en présentiel.

Le candidat doit apporter une clé USB contenant les pièces à faire écouter, et dans le cas de la musique mixte, 3 jeux des partitions ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite. Si, à la date de l'examen, un confinement devait être décrété par le gouvernement, l'épreuve d'admission se fera en distanciel.